

AVIS N° 230 - 2025 / BRVM / DG

FILTISAC CI

Païement de dividendes Exercice 2024 et de dividendes exceptionnels

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que la Société FILTISAC CÔTE D'IVOIRE (FTSC) mettra en paiement le **30 septembre 2025**, son dividende annuel de **1 320 FCFA** par action (IRVM applicable de 12 % pour les personnes physiques et 10 % pour les personnes morales), au titre de l'exercice 2024.

A cette même date, sera également versé par la société, un dividende exceptionnel de **680,67 FCFA** par action (IRVM applicable de 17 % pour les personnes physiques et 15 % pour les personnes morales).

La date de fermeture des registres étant fixée au mardi 30 septembre 2025, le titre FILTISAC CI (symbole : FTSC) cotera ex-dividende à partir du vendredi 26 septembre 2025.

Par conséquent, tous les ordres de bourse en attente dans le système de négociation à cette date, seront annulés.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la SGI BICI BOURSE, 01 BP 1298 Abidjan 01, Côte d'Ivoire, Tél:(225) 20 20 16 68. Fax :(225) 20 21 47 22.

Fait à Abidjan, le 16 septembre 2025

Le Directeur Général



Dr. Edoh Kossi AMENOUNVE



K 24 5 01